

Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida inc.

Bulletin spécial

www.sneaa.qc.ca

Octobre 2008

ÉLECTIONS SYNDICALES 2008

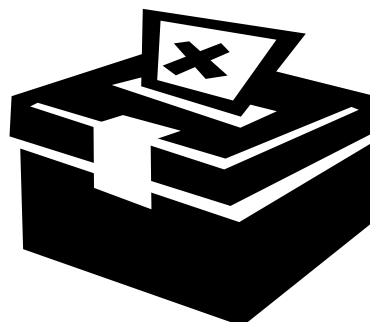
Comme vous le savez, la base de la démocratie c'est les élections. Nous vous convions à participer activement à la vie syndicale en vous présentant à un des différents postes de la structure de votre syndicat. Que ce soit comme membre du comité exécutif, représentant de zone sur le conseil syndical ou membre de comité.

La période de mise en nomination est du **27 octobre au 3 novembre 2008** inclusivement à 15 h, pour déposer votre candidature au secrétariat du Syndicat National des employés de l'aluminium d'Arvida, Inc., 1932 boul. Mellon. Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire de mise en candidature l'avant dernière page de ce journal et l'adresser au secrétaire d'élection, monsieur Pierre Boudreault.

Dès le **4 novembre 2008**, nous vous communiquerons la liste des membres qui auront déposé leur candidature aux différents postes. Par la suite, vous aurez jusqu'au **7 novembre 2008** pour nous faire parvenir votre article accompagné d'une photo qui sera publiée dans le journal des candidats qui sera distribué dans la deuxième semaine de novembre.

Les **26 et 27 novembre**, tous les membres du syndicat seront invités à venir exercer leur droit de vote au sous-sol du Syndicat National des employés de l'aluminium d'Arvida, Inc., sur le boulevard Mellon pour les travailleurs et travailleuses du Complexe Jonquière et du Centre de recherche, et à l'entrée de l'usine, pour les membres de l'Usine Laterrière.

Vital Savard
Président d'élection



Voici les articles de notre constitution qui concernent les élections

Article 13.3

Pour être éligible à la charge d'officier, un membre doit être en règle avec le Syndicat depuis au moins 12 mois.

Les officiers sortant de charge sont rééligibles.

Article 13.4

À une assemblée qui précède les élections, le conseil syndical nommera un président et un secrétaire d'élections ainsi que 3 scrutateurs. Le président d'élection pourra requérir le personnel d'élection pour la journée de votation.

Article 13.5

Conformément aux articles 6.2 et 6.3, chaque section élira les officiers auxquels elle a droit.

Les représentants de zone ne sont répartis géographiquement ou par quart de travail dans les sections.

La juridiction de la zone ou du quart de travail sera déterminée par la section et entérinée par le conseil syndical.

Article 13.6

Le président et le secrétaire-trésorier devront être membres du Syndicat et seront élus par les membres.

Article 13.7

Les vice-présidents seront élus par les membres de leur section respective.

Article 13.8

Le coordonnateur en santé-sécurité est élu par les membres du conseil syndical selon les modalités suivantes:

Un comité de sélection est formé par le conseil syndical et il soumet la liste des candidats retenus selon les critères déterminés par règlement.

Le coordonnateur en santé-sécurité est élu pour un mandat de 3 ans.

Il fait rapport de ses activités au comité exécutif et au conseil syndical.

Article 13.9

Les officiers représentant des zones seront élus par les membres de leur section respective.

Article 13.10

Les membres du comité de surveillance seront élus par les membres de leur section respective.

Article 13.11

CUMUL : Aucun membre ne pourra se présenter ou se faire élire à 2 postes d'officier.

POUR AVOIR DROIT DE VOTE, il faut être membre en règle du Syndicat, soit

Avoir signé la carte d'adhésion syndicale dûment remplie;

Être admis membre du Syndicat par un conseil syndical précédent les jours de votation.

C'est donc votre dernière chance pour adhérer au Syndicat, avant les élections si ce n'est pas déjà fait.

En terminant, je demande aux candidats qui se présentent aux différents postes d'officiers, en même temps qu'il viendront déposer leur mise en nomination, de demander au secrétariat une formule de nos règlements à suivre lors de la campagne électorale.

Pierre Boudreault
Secrétaire d'élection

POSTES EN ÉLECTION

PRÉSIDENT

Occupe actuellement le poste

Vous avez à élire un PRÉSIDENT :

PATRY, Claude

COORDONNATEUR EN SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le mode de nomination:

Vous devez remplir les parties 3 et 5 de la formule de **mise en candidature** et joindre votre curriculum vitae à la formule.

Un comité de sélection formé de trois 3 membres vérifieront si vous rencontrez les critères de sélection retenus par le conseil syndical.

CRITÈRES:

- 1- Être membre du S.N.E.A.A.
- 2- Avoir une expérience syndicale
- 3- Avoir une expérience en santé-sécurité dans les domaines de la prévention (Loi 17) et la réparation (Loi 42)

Par la suite, le conseil syndical choisira un candidat parmi ceux retenus par le comité de sélection. Ce choix aura lieu au premier conseil syndical suivant les élections. Pour de plus amples informations, contactez un officier du S.N.E.A.A.

Pierre Boudreault, secrétaire d'élection

SECTION LATERRIÈRE

Les membres de la SECTION LATERRIÈRE auront à combler les postes d'officiers suivants :

	Occupe actuellement le poste
VICE-PRÉSIDENT :	GAGNÉ, MARC

Des représentants pour les zones suivantes:

1- Bureau :

Zone usine	1 représentant	AUBÉ, PIERRE
------------	----------------	---------------------

2- Coulée

Zone production	1 représentant	DESBIENS, RÉAL
+ transport métal chaud		

3- Entretien-mécanique :

Zone entretien coulée ,	1 représentant	BOUCHARD, ROGER
Zone entretien, atelier, magasin,		
pompier préventionniste + conciergerie		

4- Électrolyse :

Zone salle de cuves 1000-2000	1 représentant	BRASSARD, JEAN-MARC
Zone salle de cuves 3000-4000		
+ contrôle salle de cuves,		
Zone service salle de cuves		
épur. déchargement matière		
première Centre des creusets		

Représentant à la prévention:	GAGNON, STEEVE
--------------------------------------	-----------------------

COMITÉ DE SURVEILLANCE :	AUDET, CAROL
---------------------------------	---------------------

SECTION ENTRETIEN ET SERVICES

Les membres de la SECTION ENTRETIEN ET SERVICES

auront à combler les postes d'officiers suivants :

VICE-PRÉSIDENT :	Occupe actuellement le poste GILBERT, SERGE
-------------------------	--

Des représentants pour les zones suivantes :

1- Forge, Inspection, Atelier électrique, climatisation, CPC Usinage, bâtiment	TACHÉ, YVAN
2- Entretien CEO,, Entretien épurateur, Entretien NGE, Entretien coulée, Civil Arvida Bâtisse 14, 10, 24, 25-Sud,	SIMARD, CAROL
3- CPA, Garage 230, Calcination Coke	DEROY, MARC
4- Hydrate I, Centre analytique, Produits chimiques Broyage I alumine commerciale	MALTAIS, JEAN
5- Hydrate II, Broyage II, Étang de boue	DEVARENNE, DENIS
6- Projet Vaudreuil, Civil, Magasins,Réception Voirie, Embellissement, Récupération	VACANT
7- CEV, Réseau Incendie, Fluorure,	SIMARD, GILLES
8- ÉÉ, Édifice 8, Entretien, opération	GAGNON, JEAN

COMITÉ DE SURVEILLANCE :	ALLAIRE, RICHARD
---------------------------------	-------------------------

SECTION EMPLOYÉS(ES) DE BUREAU JONQUIÈRE ET C.R.D.A.

Les membres de la SECTION DES EMPLOYÉS(ES) DE BUREAU (Jonquière et CRDA) auront à combler les postes d'officiers suivants :

Un représentant pour cette zone:

1- Zone cléricale et technique (Complexe Jonquière) VACANT

Un représentant pour cette zone:

2- Zone CRDA VACANT

SECTION CHIMIE

Les membres de la SECTION CHIMIE auront à combler les postes d'officiers suivants :

Un représentant pour cette zone:

1- Zone hydrate est VACANT

Un représentant pour cette zone:

2- Zone Centre de calcination VACANT

(1) FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE – ÉLECTION 2008

Je.....No de travail
 (nom du proposeur)

travaillant dans le département.....
 (nom et no du département)

propose que le confrèreNo de travail
 (nom du candidat)

(2) SOIT CANDIDAT AU POSTE DE :

Président☐
 (nom du candidat)

Vice-président de ma section☐
 (nommez la section)

Représentant de ma zone☐
 (nommez la zone)

Du comité de surveillance.....☐
 (nommez la section)

(3) SOIT CANDIDAT AU POSTE DE :

Coordonnateur en santé sécurité.....☐

(4) SIGNATURE DES APPUYEURS

NOUS APPUYONS CETTE PROPOSITION

.....No matricule
 (signature du 1^{er} appuyeur)

..... No matricule
 (signature du 2^e appuyeur)

..... No matricule
 (signature du 3^e appuyeur)

(5) SIGNATURE DU CANDIDAT

Je, soussigné, accepte la candidature du poste..... (nommez le poste)

Et j'ai signé.....
 (nom) (matricule)

Pour être valide, cette formule devra être complètement remplie et avoir été reçue au bureau du S.N.E.A.A. au plus tard le **3 novembre 2008 à 16 h. inclusivement.**

Pierre Boudreault, secrétaire d'élection

ENEZ

VOTE

EN GRAND

NOMBRE

LES 26 ET 27

NOVEMBRE 2008